

Cinq points à l'ordre du jour d'un conseil de famille

Le conseil de famille représente les points de vue et les intérêts des membres de la famille en affaires. C'est au conseil de famille que se discutent les enjeux associés à la coexistence de la famille et de l'entreprise.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, en voici cinq :

1. Comment la famille perçoit-elle l'entreprise, sa mission et ses valeurs ?
2. Comment les membres de la famille s'intègrent-ils à l'entreprise ? Quelles sont les conditions d'embauche, de rémunération et de progression des membres de la famille dans l'entreprise ?
3. Qu'en est-il de l'actionnariat ? Tous les membres de la famille détiendront-ils des actions ? Qu'en sera-t-il des conjoints ?
4. Comment le conseil de famille participera-t-il à la mise en place de la relève ?
5. Comment le conseil de famille voit-il aux différents besoins de la famille en affaires ? Aux besoins de formation des membres qui sont actionnaires ? aux besoins financiers du dirigeant et des membres de la famille qui n'y travaillent pas ?

La composition du conseil de famille doit être décidée par le dirigeant et les membres de la famille immédiate. Par la suite, des membres par alliance ou de la famille élargie, incluant par exemple, des oncles ou des cousins, peuvent être intégrés. Le conseil de famille établit les règles de gouvernance qui conviennent le mieux à sa situation et à son fonctionnement en ayant comme objectif de favoriser l'harmonie dans la famille et dans l'entreprise.